

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2015</p>
--

Convocation du 28 août 2015

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet ML Venditti, H.Fayard, A. Fayot Y.Dhomont, S.Farenc, E. Fleury, N.Garampon, A. Rey, F.Roucaÿrol, G. Virone,

Absents : M. Girer, C. Pichoud

Pouvoirs : M.Girer à H. Cormoreche, C. Pichoud à JL Bourdin

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

JL. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 20 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Assainissement. Agrandissement de la STEP. Choix du Maître d'œuvre

M. Bourdin rappelle le projet d'agrandissement de la STEP de Mionnay. Il précise qu'une consultation a été lancée en juin pour retenir le maître d'œuvre.

La commission assainissement a ouvert les cinq offres reçues. Après études et comme prévu dans le règlement de la consultation, une audition des trois candidats les mieux disant a été organisée.

Après étude, la commission assainissement propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise IRH à Chaponnay 69 la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise IRH pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de la STEP de Mionnay pour un montant de 46 978 € HT soit 56 373,60 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer les pièces du marché correspondant.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'afin de respecter les taux d'azote pour épandre les boues l'été de l'eau est ajoutée.

4. Ad'ap. Approbation de l'agenda d'accessibilité

M. Lapalu rappelle au Conseil Municipal que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposait la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

A Mionnay, les travaux restant à effectuer ont été estimés à plus de 310 000 €. L'agenda d'Accessibilité Programmée de la commune tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 12 ERP et 2 IOP sur cinq ans.

Suite aux réunions de travail de la commission bâtiments, et à la réunion de présentation du projet d'Ad'ap le 9 juillet dernier aux personnes à mobilité réduite et aux commissions finances et bâtiment il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cet agenda d'accessibilité programmée. M. Rey est remercié pour le travail accompli.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée annexé à la présente
- Décide de prévoir chaque année au budget primitif les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité
- Autorise M. le Maire à déposer cet agenda d'accessibilité programmée.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

5. PLU. Modification. Secteur Gare

M. Bourdin précise que deux modifications du PLU vont être engagées. Une première concernant le cœur du village et les zones Nh qui est mise en œuvre par arrêté du Maire et une seconde concernant le secteur gare pour la création d'une résidence seniors. Pour cette modification du PLU visant à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone une délibération motivée du Conseil Municipal est désormais nécessaire.

Il précise au Conseil qu'il convient de modifier le plan local d'urbanisme pour les raisons suivantes :

- Ouvrir à l'urbanisation une partie du secteur de la gare classé 2AUbd au PLU approuvé le 22/07/2011, pour répondre aux besoins du projet de création de résidence de personnes âgées et conformément à l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation du PLU.
Cette ouverture à l'urbanisation se traduira par une modification du zonage et du règlement sur les secteurs AU de la gare. L'ouverture à l'urbanisation porte sur un tènement d'une superficie d'environ 1 ha sur le secteur dit « des Tilleuls » (cf OAP p.23) classé 2AUbd au zonage.
- Adapter l'OAP sur le secteur de la gare au projet envisagé de résidence de personnes âgées.
Un projet d'implantation d'une résidence de personnes âgées est en cours sur une partie du secteur de la gare. L'ensemble de l'OAP sur le secteur de la gare sera repensée et adaptée en fonction de ce projet.

M. Bourdin précise que l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur de la gare classé 2AUbd est ainsi motivée :

Depuis la révision du PLU en 2011, 81 % des nouveaux logements créés se sont réalisés en densification urbaine :

- 71 logements créés en zone Ua ;
- 5 logements créés en zone Ub.

Soit au total 76 logements, sur les 94 logements créés depuis 2011.

Le centre-bourg de Mionnay a donc été fortement densifié ces dernières années. Les secteurs pavillonnaires ont également connu une densification sous forme de divisions parcellaires.

Aujourd'hui, il existe encore des capacités de densification en zone urbaine, qui permettront de créer des bâtiments de logements majoritairement sous la forme de petits collectifs et d'habitat intermédiaire. La Mairie travaille actuellement sur la poursuite de la densification du centre-bourg avec la mise en place d'une OAP Centre-bourg. En effet, une modification du PLU est en cours (en parallèle de la présente modification) pour

encadrer la densification du centre-bourg : la future OAP localisera les parcelles mutables et définira un programme bâti.

La commune de Mionnay est donc fortement engagée dans la densification de son bourg, conformément aux objectifs de la loi ALUR. Néanmoins, la commune de Mionnay a besoin d'ouvrir à l'urbanisation une partie du secteur 2AUbd dit « des Tilleuls » près de la gare pour répondre à la faisabilité opérationnelle d'un projet en cours, pour l'implantation d'une résidence de personnes âgées. Ce projet nécessite en effet une superficie de 1 ha pour la création de 50 logements pour des personnes âgées. Une telle superficie ne peut pas être trouvée dans le bourg.

Le vieillissement de la population sur le secteur de la Dombes, comme de manière générale sur les secteurs voisins de la Côtière et de l'agglomération lyonnaise, conduit la Mairie à envisager de donner une suite favorable à ce projet de résidence de personnes âgées. De plus, ce projet présente une densité intéressante de 50 logements/ha, au-dessus des densités initiales envisagées dans l'OAP sur le secteur Gare / Tilleuls (30 logements/ha), ce qui permettra de renforcer ce secteur à l'égard des exigences de densité de la loi ALUR et du SCOT de la Dombes.

M. Bourdin propose au conseil de se prononcer sur la modification du PLU.

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

- D'engager une procédure de modification du plan local d'urbanisme en application des dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-2 du code de l'urbanisme.
- Précise que le projet de modification porte sur :
 - l'ouverture à l'urbanisation une partie du secteur de la gare classé 2AUbd au PLU approuvé le 22/07/2011, pour répondre aux besoins du projet de création de résidence de personnes âgées et conformément à l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation du PLU.
Cette ouverture à l'urbanisation se traduira par une modification du zonage et du règlement sur les secteurs AU de la gare. L'ouverture à l'urbanisation porte sur un tènement d'une superficie d'environ 1 ha sur le secteur dit « des Tilleuls » (cf OAP p.23) classé 2AUbd au zonage.
 - l'adaptation de l'OAP sur le secteur de la gare au projet envisagé de résidence de personnes âgées.
Un projet d'implantation d'une résidence de personnes âgées est en cours sur une partie du secteur de la gare. L'ensemble de l'OAP sur le secteur de la gare sera repensée et adaptée en fonction de ce projet.
- Dit que le dossier sera transmis pour avis à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées au premier alinéa du I et au III de l'article L121-4 du code de l'urbanisme.
- Dit qu'une copie de la présente délibération sera adressée à M. le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Une réunion avec le CAUE et l'agence U O est prévue le 16 octobre prochain à ce sujet.

6. T.AP. ACM. Convention CAF

Mme Devrieux rappelle les démarches entreprises cette année pour la création de l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Mme Devrieux précise que la déclaration de l'A.C.M. à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a été réalisée. Afin d'obtenir le financement de la C.A.F. pour ces temps, il convient de signer avec cet organisme une convention pour l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE). L'aide est estimée à 10 000 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal rappelle la création d'un Accueil Collectif de Mineurs pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires, et sollicite l'attribution par la C.A.F. de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).

7. T.A.P. Convention avec Ain profession sport

Mme Devrieux rappelle l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour la rentrée scolaire 2015/2016. Elle précise qu'un intervenant en cours de qualification peut être recruté pour l'animation des T.A.P. les lundis, à l'exception d'environ un lundi par mois.

L'embauche de ce salarié pourrait se faire par le biais de l'association Ain Profession Sport. Aussi, il convient de signer avec cet organisme une convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'embauche d'un intervenant TAP par le biais de l'association Ain Profession Sport et autorise M. le Maire à signer avec Ain Profession Sport une convention pour cette embauche.

8. Personnel. Modification du tableau des emplois

S. Jullien précise que la commission « personnel » proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois. En vue du recrutement d'une personne pour l'animation des T.A.P. les lundis et jeudis de 15h à 16h30 pour l'année scolaire 2015-2016, il convient de créer le poste d'adjoint d'animation, à temps non complet pour une durée de 3 h par semaine scolaire.

Par ailleurs il est proposé de pourvoir à l'avancement de grade de deux adjoints administratif seconde classe ayant réussi leur examen professionnel. Il convient de d'ouvrir leurs postes au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

M. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

9. Aménagement chemin du Bonatier. Acquisition terrain

JL Bourdin rappelle les travaux d'aménagement du chemin du Bonatier réalisés ce printemps.

Il précise qu'un mur Vauban a été construit sur une parcelle privée avec l'accord des propriétaires dans l'attente d'une acquisition du terrain par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide l'acquisition de la partie de la parcelle AE 61 où a été réalisé un mur vauban.
- Autorise M. le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.
- Fixe le prix d'acquisition à 1 000 €.
- Charge Axis Conseils de procéder aux bornages et actes nécessaires à cette acquisition.
- Dit que l'étude notariale de Maître Latour à Trévoux sera chargée de rédiger les actes notariés.

10. Tarifs. Encarts publicitaires Lettre de Mionnay.

Mme Ducray, adjointe à la communication, rappelle la délibération du conseil municipal du 11 juin 2004 qui fixait les tarifs des encarts publicitaires à paraître dans la Lettre de Mionnay.

Suite à la modification du format de la Lettre de Mionnay, il convient de repreciser les formats des encarts publicitaires qui peuvent être insérés.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le coût des encarts publicitaires qui seront insérés dans la Lettre de Mionnay :

Nombre de parutions annuelles	Taille de l'encart	Coût
2	Petit (67 X45 mm)	90 €
2	Grand (140 X 45 mm)	140 €
4	Petit (67 X45 mm)	160 €
4	Grand (140 X 45 mm)	240 €

11. SEMCODA. 4^{ème} phase d'augmentation de capital. Souscription

M. le Maire présente la demande de souscription à la 4^{ème} phase d'augmentation du capital de la SEMCODA.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de souscription à l'augmentation du capital.

12. . INSEE transmission par internet des données. SDFI Convention

S. Jullien rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des échanges avec l'INSEE de données électorales ces échanges se font actuellement via l'application AIREPPNET.

Suite au changement de fournisseur de logiciel Elections, la commune peut bénéficier d'un autre système d'échange : Système Dépôt Fichier Intégré (SDFI).

Après délibération le Conseil Municipal :

- Décide de transmettre par internet par le biais de SDFI les données électorales à l'INSEE.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'INSEE pour la transmission par internet des données électorales par le biais de SDFI.

13. Semcoda. Rapport annuel

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.O.D.A. 2385 logements ont été construits pour l'année 2014 portant ainsi à 27 131 logements le parc de la SEMCODA. Le résultat net est de plus de 27 millions d'euros.

Le rapport annuel 2014 de la Semcoda est approuvé par le Conseil Municipal

14. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré A 871.

15. Comptes rendus des commissions

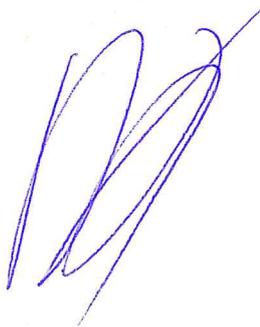
- T.Lapalu pour la commission bâtiments rappelle que la classe 7 de l'école élémentaire a été repeinte durant l'été. Les vidéoprojecteurs ont également été posés. Les volets roulant en primaire et en mairie ont été réparés. L'abribus a été installé sur la RD 1083, ainsi que deux bancs et une poubelle aux jeux d'enfants.
- E. Fleury pour la commission emploi précise au conseil le deuxième projet de la commission de création d'un annuaire des professionnels sur la commune.
- F. Ducray pour la commission communication précise que la rédaction de la Lettre d'octobre et de l'Agenda 2016 est en cours.
- F. Ducray pour la commission association rappelle le forum des associations prévu demain ainsi que la cérémonie du Pousse.
- JL Bourdin rappelle la commission ADS prévue le mardi 8 septembre.

- G. Devrieux précise que les rentrées scolaires et les TAP se sont bien déroulées. La commission scolaire va désormais travailler sur les possibilités de mutualisation avec St André de Corcy.
- G. Devrieux informe les élus qu'une réunion du CCAS est prévue fin septembre pour reparler du portage des repas.
- N. Curtet rappelle que le Conseil Municipal des Enfants sera au Poussey samedi et tiendra une permanence pour la collecte des Bouchons samedi 12 septembre.
- A. Rey précise que le marché a repris.
- T. Lapalu informe que l'enceinte de la sono a été changée suite à l'incident lors de la Galop'ain. L'association a fait jouer son assurance.
- T. Lapalu précise que la finale des boulistes aura lieu samedi prochain.
- J Burdet remercie la municipalité pour avoir fermé le parking situé à l'arrière du bâtiment du Lavoir cet été.

16. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que la réunion publique aura lieu le vendredi 9 octobre à 20h30 en salle de motricité. Le bilan de l'extinction de l'éclairage public sera réalisé à cette occasion.
- M. le Maire précise qu'il a signé le devis de Urbi & Orbi pour la modification du PLU N°1 en vue d'intégrer la programmation cœur de bourg et zone Nh de 6 825 € HT.
- M. le Maire informe le Conseil qu'il a signé le devis de Urbi & Orbi pour la modification du PLU N°2 pour le secteur gare résidence personne âgées de 4 712,50 € HT.
- M. le Maire informe le Conseil que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015
- M. le Maire précise qu'un opticien va s'installer dans le bâtiment vert de cœur.
- M. le Maire informe le Conseil que les poteaux EDF ont été enlevés chemin de la Griotte.
- M. le Maire informe le Conseil que M. le Préfet de l'Ain a décerné la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à Mme Gallice et M. Dupont résidant à Mionnay.
- M. le Maire précise que le terrain de foot a été engazonné durant l'été.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

